

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes  
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 11 octobre 2017 à 9 h  
au Centre de services à St-Félicien  
sous la présidence de Nadia Tremblay**

---

---

**1. PRÉSENCES**

Nadia Tremblay, Audrey Piquette, Francis Côté, Stéphane Nadeau, Martin Lemieux, Mélissa Boilard, France Lapierre et Mario Simard.

**Invitée :** Chantale Simard

**MOT DE BIENVENUE :** Nadia Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Francis Côté propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2017**

**3.1 Adoption**

Audrey Piquette propose l'adoption du procès-verbal du 12 juin 2017.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Suivi du procès-verbal du 20 avril 2017**

**Au point 7.3 Comité des congés sans solde,** La partie syndicale énumère plusieurs situations problématiques à la suite des nouvelles règles mises en place et demande à la partie patronale une révision des principes de gestion. La partie patronale mentionne que des correctifs seront apportés pour la prochaine année scolaire.

**Suivi du procès-verbal du 12 juin 2017**

**Au point 6 Retour - Octroi des contrats du 23 août 2017,** La partie syndicale demande à la partie patronale que les documents pour cette rencontre soient disponibles plus tôt l'an prochain sur l'Intranet de la commission.

**Au point 10 Cours d'été,** Chantale Simard donne quelques précisions concernant les cours d'été 2017.

**Au point 12, Centre jeunesse,** Chantale Simard mentionne que Lise Dufour sera dorénavant responsable pour discuter avec les autres commissions scolaires concernant les codes de difficultés des élèves du Centre jeunesse. France Lapierre énumère plusieurs problématiques concernant la classe mixte entre autres avec les éducateurs du Centre jeunesse, les dossiers d'aide, les codes suspendus, etc. et précise que certains ajustements doivent être apportés.

**4. NÉGOCIATIONS LOCALES**

L'équipe de négociation sera composée de Francis Côté, Stéphane Nadeau, Audrey Piquette et Nadia Tremblay pour la partie patronale; de Mélissa Boilard, Martin Lemieux, France Lapierre et Mario Simard pour la partie syndicale. Les rencontres auront lieu au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

Calendrier des rencontres :

- 2 novembre 2017 de 10 h 30 à 12 h
- 22 novembre 2017 de 9 h à 15 h
- 4 décembre 2017 de 9 h à 12 h

- 5. RETOUR – OCTROI DES CONTRATS DU 23 AOÛT 2017**  
Ce point a été discuté au suivi.
- 6. NOUVEAUX POSTES À TEMPS PLEIN 2017-2018**  
Audrey Piquette dépose la liste des nouveaux postes à temps plein 2017-2018 entérinée par le Conseil des commissaires du 19 septembre 2017 (jointe au présent procès-verbal).
- 7. SUIVI DES EXCÉDENTS 2017-2018**  
Audrey Piquette mentionne qu'il y a seulement un excédent au champ 4 anglais primaire.
- 8. LISTE DE PRIORITÉ 2017-2018**  
Audrey Piquette dépose la liste de priorité 2017-2018 (jointe au présent procès-verbal).
- 9. LISTE DE SUPPLÉANCE 2017-2018**  
Audrey Piquette dépose la liste de suppléance 2017-2018 (jointe au présent procès-verbal).
- 10. LISTE D'ANCIENNETÉ AU 30 JUIN 2017**  
Audrey Piquette mentionne que la liste d'ancienneté sera transmise d'ici quelques semaines. Cette dernière sera par la suite acheminée dans les écoles pour affichage et vérification. Il faudra par la suite convenir d'une date limite pour apporter des corrections et d'une autre date pour rendre cette dernière officielle aux fins de la procédure d'affectation 2017-2018.
- 11. BOTTIN DES ENSEIGNANTS 2017-2018**  
Celui-ci a été transmis au syndicat par courriel le 10 octobre dernier
- 12. CLIENTÈLE 2017-2018**  
La version officielle sera disponible à la fin octobre et elle sera transmise au syndicat par courriel.
- 13. TÂCHES ET HORAIRES 2017-2018**  
Nadia Tremblay acheminera au syndicat les tâches et horaires 2017-2018 de chaque enseignante et enseignant d'ici les prochains jours.
- 14. TEMPS MOYEN**  
Nadia Tremblay acheminera à la partie syndicale le calcul du temps moyen d'ici quelques semaines.
- 15. PÉRIODES PAR CHAMP**  
Audrey Piquette dépose le document « périodes d'enseignement par champ » (joint au présent procès-verbal)
- 16. BUDGET PERFECTIONNEMENT**  
Audrey Piquette dépose le tableau des montants alloués pour le perfectionnement 2017-2018 (joint au présent procès-verbal).
- 17. CALENDRIER DES RENCONTRES**  
Les prochaines rencontres du Comité de relation de travail auront lieu :
  - Le 1<sup>er</sup> février 2018 à 9 h au Centre de services de Saint-Félicien;
  - Le 12 avril 2018 à 9 h au Centre administratif de Roberval;
  - Le 6 juin 2018 à 9 h au Centre de services de Saint-Félicien.
- 18. ENTENTES DÉPASSEMENT D'ÉLÈVE**  
Nadia Tremblay dépose une lettre en lien avec les ententes lors de dépassement du nombre d'élèves par groupe (jointe au présent procès-verbal). Celle-ci fait, entre autres, mention de la pénurie de suppléances. La partie syndicale mentionne qu'elle prendra connaissance de cette correspondance.

## **19. VARIA**

### **19.1 Frais de déplacement**

France Lapierre exprime le mécontentement des enseignantes et enseignants à l'égard de l'utilisation du logiciel de la commission scolaire pour compléter le formulaire de frais de déplacement. Cette dernière demande à la partie patronale de tenter de rendre la chose plus conviviale.

### **19.2 Reconnaissance de l'expérience**

France Lapierre demande à la partie patronale quelques précisions concernant la clause 6-4.02 de l'entente nationale en lien avec les enseignants à temps plein qui ont une réduction de tâche de plus de 45 jours. France Lapierre rappelle qu'à compter de l'année scolaire 2016-2017, un enseignant à temps plein doit travailler un minimum de 155 jours afin de se voir reconnaître une année de plus d'expérience.

### **19.3 Présence des enfants sur les lieux du travail**

La partie patronale mentionne qu'une note de service de la direction générale sera acheminée dans les prochains jours pour informer le personnel que la présence de leurs enfants sur les lieux du travail pendant les heures de travail ne sera plus tolérée par la commission scolaire.

## **20. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu à 9 h le 1<sup>er</sup> février 2018 au Centre de services de Saint-Félicien.

### **LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La séance est levée à 10 h 50.

---

---